

EXTRAIT - DÉLIBÉRATION

SÉANCE du
MARDI 25 JUN 2024
à 18 H 30

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

35 Place Eugène GOUBET
55840 THIERVILLE-SUR-MEUSE

DÉLIBÉRATION
du 25/06/2024

Le Mardi 25 Juin 2024 à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire,
à la Salle des Fêtes, sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

N° 20240625.018

PRÉSENTS : M. ANCEAUX Jean-Luc – M. ANTION Claude – Mme BAUGNON Mathilde – Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne – ~~Mme CARRÉ Cyrielle~~ – M. CHAZAL Raphaël – M. CITONY Lazare – M. COURTOIS Jean-Paul – M. DIONOT Michel – ~~Mme DUPUIS Claudine~~ – M. GARNIER Christian – ~~Mme GÉRARD Christine~~ – Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique – M. HENRY Philippe – M. KEROUH Nordine – ~~Mme LECLERCQ Josiane~~ – M. LEFEBVRE Gilles – M. NICKLAUS Bruno – M. PAUCHET David – M. PIERSON Fabien – ~~Mme PIGEARD Sandrine~~ – M. SCHUMANN Yves – Mme THOUVENIN Odile.

POUVOIRS : Mme CARRÉ Cyrielle à M. HENRY Philippe – Mme DUPUIS Claudine à Mme BAUGNON Mathilde – Mme GÉRARD Christine à M. ANTION Claude – Mme LECLERCQ Josiane à M. CHAZAL Raphaël – M. PIERSON Fabien à Mme THOUVENIN Odile – Mme PIGEARD Sandrine à M. COURTOIS Jean-Paul

ABSENTS / EXCUSÉS : Mme CARRÉ Cyrielle – Mme DUPUIS Claudine – Mme GÉRARD Christine – M. KEROUH Nordine – Mme LECLERCQ Josiane – M. NICKLAUS Bruno – M. PIERSON Fabien – Mme PIGEARD Sandrine

SECRETÉAIRE - art. L. 2121.15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) : Par 21 voix pour :
Monsieur CHAZAL Raphaël

OBJET :

Convention de mise à disposition de matériel

Le Maire certifie :

- Que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le : 2/07/2024
- Que la convocation du Conseil a été faite le : 19/06/2024
- Que le nombre des membres en exercice est de : 23

Présents	15
Pouvoirs	6
Absents	2
Votants	21

- Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

- Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.


LE MAIRE,
C. ANTION

Le Maire informe qu'une convention de mise à disposition d'une tondeuse autotractée doit être mise en place entre l'Association du Club Canin et la Ville de Thierville-sur-Meuse.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 21 voix pour,

- autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition entre l'Association du Club Canin et la Ville de Thierville-sur-Meuse pour l'utilisation de la tondeuse autotractée Best green 102 RBS.
- précise que les frais liés à l'entretien de la tondeuse (carburant, huile, ...) et les réparations seront à la charge de l'Association.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

C. ANTION